

ALDI (NORD ET SÜD)

Marques : ALDI

Principaux pays de production : Bangladesh, Chine, Turquie, Pakistan

Nombre de fournisseurs directs/sites de production :
171 principaux sites de production

LES EMPLOYÉES DES FOURNISSEURS PERÇOIVENT-ELLES UN SALAIRE VITAL ?

Aucune indication

APPROCHE DE L'ENTREPRISE POUR LE VERSEMENT D'UN SALAIRE VITAL :

ALDI affirme : « Dans le cadre de cette initiative [initiative de partenariat de l'alliance pour un textile durable, n.d.l.r.], des entreprises comme ALDI a) analyseront et adapteront leurs pratiques d'achat pour améliorer les conditions de travail sur les sites de production à travers monde et b) travailleront à l'introduction d'un salaire vital au Cambodge. »

COMMENTAIRE :

Dans l'évaluation de 2014, nous avons estimé que le projet « Factory Advancement » d'ALDI était une méthode intéressante pour la mise en œuvre d'approches de type « *beyond audit* » (au-delà de l'audit). Bien que des progrès semblent avoir eu lieu dans le système de rémunération des fabriques concernées, il manque encore des chiffres concrets pour connaître le succès du projet en matière d'augmentation des salaires. Comme le programme ACT, l'initiative de partenariat « Living Wages » de l'alliance pour un textile durable promet certes une augmentation des salaires dans certains pays producteurs (dans ce cas, le Cambodge), mais ne prévoit aucune stratégie globale assortie d'un calendrier concret et transparent. ALDI Nord et ALDI Süd devraient élaborer des directives pour le salaire vital à partir de la méthodologie du coût de la vie afin de mesurer et de pouvoir prouver si et comment les projets menés ont concrètement permis des augmentations salariales. Les entreprises devraient en outre collaborer avec d'autres marques pour négocier et signer avec des instances de représentation du personnel des accords salariaux juridiquement contraignants afin d'honorer leur engagement en faveur du salaire vital.



Extrait de l'évaluation 2019. Toutes les réponses de l'entreprise sont présentées sur www.publiceye.ch/evaluation2019

Engagement en faveur du salaire vital (Indicateur 1.1.)	<input checked="" type="radio"/>
Publication de la liste de fournisseurs (Indicateur 4.1.)	<input checked="" type="radio"/>
Publication des données salariales (Indicateur 4.2.)	<input type="radio"/>
Stratégie concrète pour la mise en œuvre d'un salaire vital (Indicateur 5.1.)	<input checked="" type="radio"/>
Calendrier clair pour la mise en œuvre d'un salaire vital (Indicateur 5.2.)	<input type="radio"/>
<input type="radio"/> non/aucune information <input checked="" type="radio"/> en partie <input checked="" type="radio"/> oui	